

**SUCCESSION**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

**I. Concernant la personne décédée**

- Deux copies intégrales certifiées conformes de l'acte de décès ;
- Copie du livret de famille (en ce compris les pages vierges) ;
- Copie du contrat de mariage ;
- Copie authentique de la donation entre époux (s'il y a lieu) ;
- Testament (s'il y a lieu) ;
- Copie des actes de donations consenties aux héritiers et à toute autre personne ;
- Si la personne décédée était divorcée, joindre la copie du jugement de divorce.

**II. Concernant les héritiers**

- Copie du livret de famille des héritiers (en ce compris les pages vierges) ;
- Copie du contrat de mariage des héritiers ;
- Copie de tout acte révélant un don ou une donation consenti(e) par la personne décédée ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) des héritiers daté et signé par le titulaire du compte ;
- Questionnaire d'état civil dûment complété ;
- Prévoir un virement bancaire de provision sur frais de 400 €.

**III. Concernant les établissements bancaires**

(S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant) ;

- Numéro des comptes bancaires et adresses des banques (fournir le dernier relevé) ;
- Relevé des portefeuilles d'actions ou titres ;
- Copie des contrats d'assurance-vie.

**IV. Concernant les biens immobiliers**

- Titres de propriété ;
- Contrats de location et coordonnées du gérant le cas échéant ;
- Coordonnées du syndic de la copropriété ;
- Pour les biens détenus par une Société Civile, la copie des statuts de la société.

**V. Concernant les autres actifs**

(S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant) ;

- Pensions et retraite (numéros de pension, nom et adresse des organismes) ;
- Photocopie du dernier bulletin de salaire ;
- Photocopie de la carte grise des véhicules ;
- Biens recueillis par succession ou donation (fournir la copie des actes ou à défaut les coordonnées du notaire ayant reçu ces actes) ;
- Coordonnées de la Mutuelle, de la Caisse de Sécurité Sociale et N° d'immatriculation ;

**VI. Concernant le passif**

- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu ;
- Impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ;
- Dernière déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune ;
- Facture de la maison de retraite ;
- Justificatifs des aides à domicile (APA) et aides sociales (RMI, AAH, FNS) ;
- Reconnaissance de dette signée par le défunt ou au profit du défunt ;
- Justificatifs de prêts en cours ;
- Facture(s) due(s) au décès mais non payée(s) ou non prélevée(s) au décès.